

Par ailleurs, de nombreux pays en développement offrent à leurs citoyens et aux résidents permanents un régime universel gratuit. Le Mexique par exemple a un régime d'assurance-maladie national. Néanmoins, la plupart des Canadiens qui vivent dans ces pays optent pour un régime privé, qui offre des services plus rapides et que beaucoup considèrent comme étant de meilleure qualité.

Dans la plupart des pays, les établissements de soins privés sont assez avancés, et une clinique ou un hôpital privé vous recevra immédiatement, moyennant des frais similaires aux tarifs pratiqués aux États-Unis.

Chaque possibilité implique des compromis, et la plupart des Canadiens préfèrent des établissements privés et veillent à se procurer une assurance adéquate.

L'assurance-maladie privée

Il existe deux formes d'assurance privée qui couvrent le coût des soins de santé. D'une part, l'assurance complémentaire offre des indemnités supplémentaires aux personnes couvertes par un régime canadien provincial (voir p. 24). D'autre part, l'assurance de remplacement couvre les person-

nes qui n'ont pas droit à un régime provincial.

*L'assurance de remplacement*

Si la durée de votre séjour à l'étranger est telle que vous n'avez plus droit à l'assurance-maladie de votre province, vous devrez vous procurer une assurance de remplacement et non pas simplement une assurance complémentaire. Vous pourrez alors renoncer à la couverture de votre régime provincial à l'étranger étant donné que vous serez couvert par l'assurance de remplacement dès la date de votre départ.

Une police d'assurance complète est moins facile à trouver qu'une assurance complémentaire. Un certain nombre de sociétés d'assurances offrent toutefois ce genre de produit aux personnes qui désirent résider à l'étranger et une recherche sur Internet à l'aide des mots clés « *global expatriate health insurance* » vous permettra de trouver plusieurs sociétés qui offrent ce service. Vous devriez vous procurer cette assurance avant de partir. Sachez cependant qu'une société canadienne ne sera peut-être pas en mesure de vous offrir une couverture adéquate. En cas de maladie ou de blessure grave, la plupart des